COMMUNIQUE DE PRESSE de SYLVIANE NOEL

Sénatrice de la Haute-Savoie

La Roche-sur-Foron, 19 novembre 2026

Budget de la Sécurité sociale 2027 : des avancées concrètes pour la Haute-Savoie obtenues par la Sénatrice Noël au Sénat

Depuis le début du mois de novembre, le Sénat examine le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2027. À cette occasion, la Sénatrice de la Haute-Savoie, Sylviane Noël, a déposé une dizaine d'amendements en son nom afin de répondre aux difficultés rencontrées par les habitants, les salariés et les professionnels de son département. Quatre de ces amendements ont été adoptés par le Sénat.

Chaque année, ce texte majeur fixe les conditions de l'équilibre financier de la Sécurité sociale. Mais derrière les dispositions législatives et les chiffres de ce budget essentiel, il y a avant tout des femmes et des hommes confrontés, au quotidien, à des difficultés bien réelles.

C'est dans cet esprit que Sylviane Noël a souhaité porter plusieurs propositions issues des préoccupations du terrain, avec une attention particulière aux spécificités économiques, sociales et géographiques de la Haute-Savoie.

Un premier amendement vise à préserver les indemnités des salariés concernés par un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Alertée par des salariés des entreprises Emerson à Bonneville et Somfy à Cluses, inquiets des conséquences de la réforme envisagée du régime social des indemnités de rupture, la Sénatrice a proposé de maintenir les règles actuelles pour les PSE validés ou homologués avant le 31 décembre 2026, lorsque les ruptures interviennent en 2027. L'objectif est d'éviter que des salariés déjà confrontés à la perte de leur emploi subissent également une modification des conditions applicables aux indemnités négociées dans le cadre de leur départ.

Un deuxième amendement vise à mieux reconnaître les difficultés d'accès aux soins dans les territoires de montagne et frontaliers. La Haute-Savoie connaît d'importantes difficultés pour attirer et fidéliser les médecins, aggravées par les contraintes géographiques, les variations saisonnières de population et la concurrence salariale de la Suisse. Sylviane Noël a ainsi obtenu que ces spécificités soient expressément prises en compte dans l'identification des zones prioritaires bénéficiant de la mission de solidarité territoriale des médecins.

Un troisième amendement entend lutter contre les rendez-vous médicaux non honorés. Alors que l'accès aux soins demeure difficile dans de nombreux territoires, la Sénatrice a fait adopter un dispositif permettant aux professionnels et établissements de santé d'appliquer, de manière facultative, une pénalité financière aux patients qui ne se présentent pas à leur consultation sans motif légitime ou qui l'annulent trop tardivement. Cette mesure prévoit plusieurs garanties, notamment une information préalable, un rappel du rendez-vous et une exonération en cas de motif légitime. La pénalité ne pourra pas dépasser le montant de la consultation.

Contact presse :

Pierre VATTARD – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL - 04 50 25 18 13 – p.vattard@sylvianenoel.fr
Permanence parlementaire de Sylviane Noel – 16, place de l'Hôtel de Ville – 74 800 LA Roche-sur-Foron
www.sylvianenoel.fr

Enfin, un quatrième amendement vise à mieux prendre en compte les contraintes des EHPAD et des services autonomie à domicile. Confrontés au coût élevé de la vie, aux difficultés de logement des personnels et à la concurrence salariale de la Suisse, les établissements médico-sociaux de Haute-Savoie rencontrent d'importantes difficultés de recrutement. Déjà intervenue auprès de l'Agence régionale de santé concernant la situation des EHPAD de Cervens et de Sillingy, la Sénatrice a obtenu que ces contraintes territoriales soient prises en compte dans l'évaluation des résultats des établissements servant à l'attribution de dotations complémentaires.

À travers ces quatre amendements, Sylviane Noël a souhaité faire reconnaître dans le débat budgétaire national des réalités auxquelles la Haute-Savoie est quotidiennement confrontée. Leur adoption constitue une première étape parlementaire, elle restera naturellement attentive à leur maintien dans la suite de la procédure législative afin que ces avancées puissent trouver une traduction concrète dans la loi.

Contact presse :

Pierre VATTARD – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL - 04 50 25 18 13 – p.vattard@sylvianenoel.fr
Permanence parlementaire de Sylviane Noel – 16, place de l'Hôtel de Ville – 74 800 LA Roche-sur-Foron
www.sylvianenoel.fr